

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du
Décret n° 2011-225 du 28 février 2011.**

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Nouvelle fiche à publier :

| | |
|---------------------------------|--|
| Organisme agréé | FONDATION EUSKAMPUS |
| Forme juridique | Société de droit espagnol |
| Date de création | 19 juillet 2011 |
| Siège social | B° SARRIENA S/N, UPV/EHU Edificio Rectorado à Leioa (Espagne) |
| Adresse site internet | https://euskampus.eus/fr/foundation-fr |
| Objet statutaire | <i>« L'association espagnole FONDATION EUSKAMPUS, a pour activité la recherche de réponse à des défis sociétaux et globaux grâce à des actions en coopération (transdisciplinaires, multi-agents) de formation, de recherche et d'innovation. Ses objectifs sont articulés autour des domaines : enseignement et employabilité, recherche et innovation, implication territoriale et rayonnement international. Elle possède un centre d'innovation sociale et un centre d'études interdisciplinaires dans le domaine des sciences sociales lié à l'université du pays basque. L'association FONDATION EUSKAMPUS n'exerce pas d'activité lucrative. ».</i> |
| Date de l'agrément | 10 juillet 2019 |
| Nature de l'agrément | Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues aux 4 bis des articles 200 et 238 bis du code général des impôts. |
| Durée de validité de l'agrément | entre le 10 juillet 2019 et le 31 décembre 2022 |
| Effet de l'agrément | Les dons et versements effectués entre le 10 juillet 2019 et le 31 décembre 2022 au profit de l'association FONDATION EUSKAMPUS ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et limites prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. |